



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 115788

Texte de la question

A la suite de la publication du manifeste intitulé « pour un droit fondamental de vivre à domicile » réalisé à l'initiative de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de bien vouloir lui préciser la position de son ministère quant à la proposition relative à l'application des préconisations faites par le Comité scientifique de l'évaluation en différenciant les outils d'évaluation donnant accès à un dispositif financier de ceux propres à analyser les différentes dimensions de la situation d'une personne.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115788

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 509